EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 52

COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE TRIPARTITE PÔLE D'ECHANGE INTERMODAL DE LA GARE

Par délibérations des 28 septembre, 29 novembre et 14 décembre 2012, le Conseil Municipal, le Syndicat Mixte des Transports en Commun et Clermont Communauté ont adopté respectivement, le principe d'instauration d'une Commission amiable d'indemnisation Ad Hoc, dans le cadre des travaux du Pôle d'Echange Intermodal de la Gare.

Celle-ci s'est réunie le 12 mars 2015 afin d'examiner les demandes d'indemnisation définitive déposées par les commerçants.

5 dossiers font l'objet d'une proposition d'indemnisation pour un montant total de **77 600 €** qui sera avancé par la Ville et remboursé par tiers par les partenaires, après transmission par nos soins, d'un état comptable comme précisé dans la convention de financement. La part effective de la Commune s'élève donc à **25 866,66 €.**

Il s'agit :

- de la **SARL LE PASTEL située 27, avenue de l'Union Soviétique** pour un montant de **9 000 €** soit pour la Ville **3 000 €.**

- de la **SELAS PHARMACIE DE LA GARE située 33, avenue de l'Union Soviétique** pour un montant de **45 000 €** soit pour la Ville **15 000 €.**

- de **la SARL PFGC "Croque Douceur" située 43, avenue de l'Union Soviétique** pour un montant de **9 000 €** soit pour la Ville **3 000 €.**

- de la **SARL SARAY située 43, avenue de l'Union Soviétique** pour un montant de **11 000 €** soit pour la Ville **3 666,66 €.**

- du commerce de restauration rapide **"Le roi du Bengale" située 63, avenue Charras** pour un montant de **3 600 €** soit pour la Ville **1 200 €.**

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de valider ces propositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles transactionnels permettant le versement de ces indemnisations.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 mai 2015

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN